

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DASES 450G** : Participation et Convention avec le Refuge (93 500).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 263-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose de signer une convention annuelle avec l'association « LE REFUGE » (X 04169), dont le siège social est situé 4, avenue des Sorbiers à la Varenne -St -Hilaire (Val de Marne), fixant le montant de la participation du Département de Paris pour son action d'accueil de jour dans ses locaux situés 37, rue Hoche à Pantin (Seine Saint-Denis) à 43 000 € au titre de 2011, notamment d'allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY au nom de la 6ème commission ;

Délibère :

Article 1.- Monsieur Le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec l'association « Le Refuge » (X 04169), dont le siège social est situé 4, avenue des Sorbiers à la Varenne-St-Hilaire (94), une convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération. Cette convention prévoit de fixer la participation du Département de Paris à 43 000 € au titre de 2011 pour son action d'accueil de jour notamment d'allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans ses locaux situés 37, rue Hoche à Pantin (93).

Article 2.- La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 017, rubrique 561, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.